

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°3

**RÉUNION DU 19/06/2025** 

Membres présents : MM. AGASSE - BIAU - JAU - NARDONE - TROGANT

Invité: M. FEVRE - LEDOUX (CTDA)

Excusés: MM. BENECH - MARSENGO - RAULET - TRUILHE

# 1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION PLÉNIÈRE

Après relecture, aucune modification n'étant proposée, le PV n°2 de la réunion du 10/04/25 est approuvé à l'unanimité.

# 2. RAPPEL DES CONDITIONS DE REPRÉSENTATION D'UN CLUB

Pour pouvoir couvrir leur club:

## 2.1 - Les demandes de licence arbitre doivent être enregistrées avant les dates suivantes :

#### \* 31 août :

Date limite de demande de licence dans le cas d'un renouvellement ou d'un changement de statut (Art. 26 du Statut de l'arbitrage).

#### \* 28 février :

Date limite de demande de licence pour les nouveaux arbitres et les arbitres qui changent de clubs (Art. 26).

## 2.2 - Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison :

Les arbitres représentant un club doivent donc, indépendamment de leurs indisponibilités pour convenances personnelles, diriger un nombre de matchs minimum défini par les quotas ci-dessous :

Senior titulaire: 20 matchs

• Jeune arbitre titulaire: 15 matchs

• Stagiaire: 10 matchs

Nota: le quota peut être réduit au prorata temporis pour les arbitres stagiaires.

# 3. ARBITRES AYANT RENOUVELÉ LEUR LICENCE APRÈS LA DATE LIMITE DU 30/09/23 (titulaires) OU DU 29/02/24 (stagiaires) ET NE REPRÉSENTANT PAS LEUR CLUB POUR LA SAISON 2024/2025

La Commission rappelle aux arbitres et aux clubs qu'un arbitre ne peut couvrir son club que si sa demande de licence est enregistrée dans les délais figurant au §2.1 ci-avant.

La Commission valide la liste ci-dessous des arbitres hors délai :

Nom	Prénom	Club non représenté	Date enregistrement licence
ADOUNGBE	Semiton	District HG	03/09/2024
ARROU	Mehdi	Saint Lys O.	02/09/2024
BICHON	Thomas	ERCSO Isle en Dodon	12/09/2024
CHAHBAR	Nouhé	AS Portet CR	02/09/2024
CHERIFI	Adil	Cayun Futsal Club	08/09/2024
FEKIR	Yanis	US Plaisance du T.	04/09/2024
HACHHOUCHE	Idriss	L'Union St Jean FC	03/09/2024
HAKKI	Rachid	ASPTT Grand Tlse	09/12/2024

LAURENT	Lilian	AS Portet CR	02/09/2024
MEZDAR	Adam	Toulouse Futsal Club	06/11/2024
NEFFATI	Emine	Cayun Futsal Club	04/09/2024
ABDESSADOK	Kader	JS Cugnaux	03/03/2025
BARHOUMI	Daysam	Tlse F Compans	10/03/2025
DIA	Pape	Tlse F Compans	24/03/2025
EL FATIMI EL WAT.	Walid	Tlse F Compans	10/03/2025
HADROUG	Chakib	Tlse F Compans	10/03/2025
SOUIFI	Marwan	AS Muret	19/03/2025
TOUATI	Adem	Tlse F Compans	10/03/2025

# 4. ARBITRES NE COUVRANT PAS LEUR CLUB POUR LA SAISON 2024/2025 POUR CAUSE DE NON RÉALISATION DE LEUR QUOTA DE MATCHS (113 arbitres)

L'examen au 15 juin 2025 prend en compte le nombre de matchs effectivement dirigés par les arbitres au cours de la saison. Si les arbitres ne respectent pas l'obligation du §2.2 ou s'ils ne bénéficient pas d'une dérogation, ils ne couvrent pas leur club pour la saison 2024/2025.

# La Commission valide la liste ci-dessous :

NOM	PRÉNOM	CLUB NON REPRÉSENTÉ EN 24/25	NOTA
ABOUHAMZA	MOULAY MEHDI	506204 ET.S. ST SIMON	Démission
AGZENNAI	SOUMAYA	513994 AV. FONSORBAIS	Démission
AIT KASSI	RAYAN	563753 TOULOUSE FOOTBALL COMPANS	Remis dispo club
ALLEMAND	KEVIN	535132 E.S. SAINT HILAIRE	Article 35
ALZIEU CAILLIER	ALEXANDRE	532880 TOULOUSE CHEMINOT MARENGO S.	Article 35
AMBELLOUIS	EDDY	517802 A.S. DE TOURNEFEUILLE	Article 35
AMGHAR	TOUFFIK	524391 TOULOUSE F.C.	
ATIEH	MEHDI	517036 U.S. PIBRACAISE	Démission
AYAR	REDA	563753 TOULOUSE FOOTBALL COMPANS	Démission
AYRINHAC	CANDICE	537243 C.OM. DES COTEAUX	Démission
AYYILDIZ	OZAN ENES	524391 TOULOUSE F.C.	Remis dispo club
BAKIR	MUHAMMET EMIN	524391 TOULOUSE F.C.	Remis dispo club
BAKIRI	FOUAD	547496 AV.F. VILLENEUVOIS	Article 35
BARBEDIENNE	GREGOIRE	505933 BAZIEGE O.C	Démission
BARGET	LEENA	520607 A.S. CASTELNAU D'ESTRETEFOND	Démission
BARRAU	DORIAN	535409 FONTENILLES F.C.	
BEFFERAL	LUCAS	580593 SEYSSES FROUZINS	Article 35
BEN ABDALLAH	MOHAMED HELMI	581893 TOULOUSE METROPOLE F.C.	
BEN DHIAB	ADAM	582736 LM SPORTS	Démission
BENKHADRA	SOUFYAN	582601 FOOTBALL CLUB CANAL NORD	
BENSEKRANE	REDOUANE	505890 TOULOUSE O. AVIATION C.	
BLOUET	ANA	522961 BRUGUIERES S.C.	Démission
BODE	SEBASTIAN	581893 TOULOUSE METROPOLE F.C.	
BOUAZIZI	AMINE	547206 J. S. TOULOUSE PRADETTES	
BOUKHRIS	RAYAN	529307 A.S. DE VILLENEUVE LECUSSAN	Démission
BOUTCHAKKOUCHT	HAFID	505900 ENT.R.C. S.O. ISLE EN DODON	
CARDIN	FLORIAN	513994 AV. FONSORBAIS	
CAZES	YANIS	551897 TOULOUSE NORD F.C.	Remis dispo club
CHAHBAR	NOUHE	508645 A.S. PORTET CARREFOUR RECEBEDOU	Démission
CHAUSSEE	MATHIS	510389 U.S. CASTANEENNE	Démission

l a =			Page 3 sur 8
CHEIK OMAR	SOIYFFIDINE	547304 F.C. EAUNES LABARTHE SUR LEZE	
CHIARLINI	GAUTIER	582636 L'UNION ST JEAN F.C.	
CIUTAT	YVES	581893 TOULOUSE METROPOLE F.C.	
CLAUSSE	ENZO	554286 U.S. COLOMIERS FOOTBALL	
CREPIN	ENZO	522961 BRUGUIERES S.C.	
DADI	SOFIANE	537945 RANGUEIL F.C.	Remis dispo club
DE ROSSI	VALENTIN	581831 ESPOIR FOOTBALL CLUB DE LA VALLEE	
DEBLIQUY	LUDOVIC	581831 ESPOIR FOOTBALL CLUB DE LA VALLEE	
DELACROIX	THIERRY	510389 U.S. CASTANEENNE	Démission
DEMESY	ARMAND	527207 A.S. ST ARAILLE	
DERKAOUI	ALI	563753 TOULOUSE FOOTBALL COMPANS	
DUBERTRAND	JULIEN	563649 PYRENEES SUD COMMINGES FOOT	
DUFOUR	ANTHONY	580454 O.MONTESPAN FIGAROL	
DUPRET	RAPHAEL	517284 J.S. CINTEGABELLOISE	
ECLANCHER	KAIS	519456 BLAGNAC F.C.	Remis dispo club
EL KHOMSI	YASSIR	551412 O. GIROU F. C.	
EL OUAFI	SOUFIANE	564649 FOOTBALL ASSOCIATION ROQUES	Démission
FAROUQ	LATIFA	522124 S.A. AUTERIVAIN	
FATAKI	LEON	519456 BLAGNAC F.C.	
FERNANDEZ	LAURENT	551412 O. GIROU F. C.	Article 35
FRANCO	JULIEN	527639 JEUNE ENTENTE TOULOUSAINE	Démission
GALLET	SIMON	524391 TOULOUSE F.C.	
GARCIA	PATRICK	582636 L'UNION ST JEAN F.C.	
GOLDER	ZAK	590251 COMMINGES ST GAUDENS FOOT 2014	
GOMILA	KILIAN	546967 A.S. VILLEMURIENNE	
GONNET	LOUKA	581831 ESPOIR FOOTBALL CLUB DE LA VALLEE	
GUILLONNEAU	MEDY	506204 ET.S. ST SIMON	Démission
HACHOUCHE	MOHAMED	582636 L'UNION ST JEAN F.C.	Article 35
HAKIMI	MAHEDINE	527639 JEUNE ENTENTE TOULOUSAINE	Remis dispo club
HAKKI	RACHID	510380 ASPTT GRAND TOULOUSE	
HAMIDALLAH	YOUNESS	548099 LA JUVENTUS DE PAPUS	
HIMOU EL BELLAOUI	TAHA	547175 RODEO F.C.	Démission
HURTADO	ETHAN	537942 A.S. HERSOISE	Remis dispo club
HURTADO	IANIS	537942 A.S. HERSOISE	Remis dispo club
JOUIYAH	YOUSSEF	519456 BLAGNAC F.C.	Remis dispo club
KELOUILI	MOHAMED	520607 A.S. CASTELNAU D'ESTRETEFOND	Remis dispo club
KERFOUN	MOHAMMED ISSAM	510380 ASPTT GRAND TOULOUSE	Remis dispo club
KSOURI	MOHAMMED	517802 A.S. DE TOURNEFEUILLE	Tromio diopo otab
LABITTE RAXACH	GABIN	520607 A.S. CASTELNAU D'ESTRETEFOND	Démission
LAFRAYHI	CHAYMA	537243 C.OM. DES COTEAUX	23////00/01/
LAKHRIREZ	RACHID	525718 AM.O. CORNEBARRIEU	Démission
LARBI BENDAHOUA	YANIS	506018 TOULOUSE A.C.F.	Remis dispo club
LAURENT	LILIAN	508645 A.S. PORTET CARREFOUR RECEBEDOU	ricinio diopo ciab
MAINCENT	JOHANN	514895 U.S. RAMONVILLE	
MALFANTI	RYAN	506204 ET.S. ST SIMON	
MARTINEAU	XAVIER	524391 TOULOUSE F.C.	
MEDINA BRICOUT	EDEN	524391 TOULOUSE F.C.	
MEKHALIF	LAID	505904 AM.S. MURETAINE	Démississ
MERRI	HAKIM	519585 GARDOUCH O.C.	Démission
MEZIENE	ILYAS	506204 ET.S. ST SIMON	Remis dispo club

			i age 4 bai o
MOLINA	JULIEN	548488 U.S. STE FOY DE PEYROLIERES F.	
MULLIER	CILIA	510389 U.S. CASTANEENNE	
NAIM	ANAS	537945 RANGUEIL F.C.	
NDIAYE	TINDOME	527214 A.S. TOULOUSE MIRAIL	
NEBOUT BENETTI	NATHAN	517802 A.S. DE TOURNEFEUILLE	
NEFFATI	EMINE	853403 CAYUN FUTSAL CLUB	
NEJIM	MOHAMMED	505890 TOULOUSE O. AVIATION C.	Remis dispo club
NEJIM	AHMED	505890 TOULOUSE O. AVIATION C.	Remis dispo club
OMARI	SELIM	525718 AM.O. CORNEBARRIEU	
PERRIN LEBEL	IBAN	531500 ATHLETIC CLUB GARONA	
PERSYN	ANTEO	535409 FONTENILLES F.C.	
PETIT	AXEL	547304 F.C. EAUNES LABARTHE SUR LEZE	Article 35
PEYROUTY	VINCENT	510380 ASPTT GRAND TOULOUSE	Remis dispo club
RAFFIER	TITOUAN	560394 LAMASQUERE FOOTBALL CLUB	
RAS	OCEANE	548369 U.S.SALIES DU SALAT MANE ST MART	Remis dispo club
RAYNAUD	CLEMENT	582601 FOOTBALL CLUB CANAL NORD	
RAZAFINDRASOA	JANICO	563649 PYRENEES SUD COMMINGES FOOT	Démission
RENAULT	HUGO	525718 AM.O. CORNEBARRIEU	
SAID	TADJABOUNI	508645 A.S. PORTET CARREFOUR RECEBEDOU	
SAMMARTINO	REMI	580593 U.S. SEYSSES FROUZINS	
SANSUS	DORIAN	581831 ESPOIR FOOTBALL CLUB DE LA VALLEE	
SANSUS	CORENTIN	581831 ESPOIR FOOTBALL CLUB DE LA VALLEE	
SAURIAC	BRIAN	520367 U.S. NAILLOUSAINE	
SAVARY	TOM	580600 ENT. FOOTBALL CANTON D'AURIGNAC	
SINTES	JEROME	525718 AM.O. CORNEBARRIEU	
SUTRA BARBIER	ROMAIN	560395 ESE SAINT-JORY FOOTBALL 1923	
TAIB	SAMY	516340 U.AV. FENOUILLET	Remis dispo club
TAMAKWENO	JULIA	527214 A.S. TOULOUSE MIRAIL	
TELMAT	JEREMY	524101 SAINT-ORENS FOOTBALL CLUB	Remis dispo club
TERRE	NOA	520734 AV.S. DE LAUNAC-LARRA	
WILIBONA	CYRILLE	527639 JEUNE ENTENTE TOULOUSAINE	
YASAR	YALIM	524101 SAINT-ORENS FOOTBALL CLUB	
ZENTICI	RYAD	564480 FOOTBALL CLUB MAS 31	Remis dispo club
L			

NB: Exceptionnellement, les arbitres District Futsal, ayant renouvelé dans les délais impartis, sont considérés comme ayant réalisé leur quota face à l'impossibilité pour la CDA de les désigner par manque de compétitions organisées par le District (équipes récupérées par la Ligue de Football Occitanie et CRA Futsal refusant de désigner des arbitres district).

# 5. LISTE DES ARBITRES COUVRANT LEUR CLUB A HAUTEUR DE 2 ARBITRES (sous réserve de la réalisation de leur quota de matchs)

### Rappel de l'article 41.1 (dernier alinéa) :

Un arbitre amené à l'arbitrage par un club lors de la saison N (2022/2023), couvrira ce club à hauteur de 2 arbitres lors de la saison N+2 (2024/2025), dès lors qu'il arbitrera le nombre de matchs requis. L'exception prévue à l'article 34.2 (compensation jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé par un autre arbitre du même club) ne peut être appliquée pour permettre l'application de la présente disposition.

Toutefois, cet arbitre ne sera pas compté 2 fois dans l'effectif. En conséquence il ne donnera pas droit au muté supplémentaire "avec sa deuxième couverture".

Les arbitres concernés, ayant réalisé leur quota de matchs, figurent dans le tableau ci-dessous :

Nom	Prénom	Club représenté
AARIM	YASSIR	Cugnaux
ABID	HEDI	Saint Simon
ABOULAARAB	WALID	Blagnac
AIT MOUSSA RAHMA.	ADAM	JET
BAHLOUL	SALIM	Fontenilles
BALLARIN FABREGAT	MATHIEU	AC Garona
BARDIE DE SA	ELISA	Beaumont RC
BEN HASSINE	ABDERAHMANE	Saint Simon
BOUAMAMA	DYLAN	Pibrac
BOUDON	THOMAS	Toul. Lardenne
BOURDOUAHAR	SAFIR	Saint Simon
BROWN	ANA LUCIA	Auterive
CAPEL	GASPARD	Lauragais
CAPELLE	GABRIEL	Saint Orens
COULAUD	YOAN	Bagnères Luchon CG
CRASSOUS	JEROME	Cazères
DAMIANI	SEBASTIEN	Taoupats Daux
DOMENCH	MICKAEL	Estadens
ELYOUSFI	MEDHI	Labège Inter FC
FLEURIAN	CHRISTOPHE	Landorthe
FONTES FOLMER	TIMOTHE	Cornebarrieu
FRILLAY	ETHAN	Baziège
HACHHOUCHE	YOUSSEF	L'Union Saint Jean
HAMIDI	EZZEDDINE	Saint Simon
KAWSKI	PAOLO	Lapeyrouse St Geniès
KONATE	IBRAHIM	Saint Simon
LARIBI	FAROUK	Toul. Métropole
LIZANA	JHONATAN	Saint Orens
LOPEZ	NATHAN	Carbonne
MARTHURIN	JOSEPHANE	Labège Inter FC
MONFILS	XAVIER	Toul. Montaudran
MONTANES	ALEXANDRE	Gardouch
MORIN	JEROME	JS Pradettes
MOUROUVIN	NOAH	L'Union Saint Jean
NAIM MULLIER	NAJAT	Castanet
OMAR ANLI	ELHAD	Mahorais
OUAHBI DAHL	YOHAN	Venerque
OULMEKKI	FAOUZI	Toul. Mirail
RAMONDA	LORENZO	LM Sports
SAIDI	KHALIFA	Castanet
TADRIST	AYOUB	Saint Simon

# 6. LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 15 JUIN 2025 (Articles 41 – 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage)

La situation de tous les clubs de **Ligue** et de **District** a été réexaminée au 15 juin 2025.

La Commission précise qu'un club en règle au 28 février 2025 peut néanmoins être déclaré en infraction au 15 juin 2025, si son (ou ses) arbitre(s) n'a (n'ont) pas effectué à la date du 15 juin le nombre de matches requis (voir §2.2).

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent s'assurer tout au long de la saison, en consultant Footclubs, que leurs arbitres sont bien en activité et ont bien effectué le nombre de matches requis par le Statut afin de couvrir leur club.

Les clubs ne peuvent invoquer l'ignorance de la situation de leurs arbitres.

#### 6.1 Clubs de Ligue

La liste des clubs de Ligue est publiée par la CRSA sur le site de la LFO.

#### 6.2 Clubs de District

La commission valide la liste des clubs de **District** en infraction et informe ces clubs que les amendes financières sont applicables immédiatement et les sanctions sportives le seront au cours de la saison 2025/2026 :

Nota: Les sanctions sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District (D5) (Article 47 – Alinéa 4).

# Clubs en 1ère Année d'infraction – 2 mutés en moins saison 2025/2026 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Amende : 60 €

Nota: les clubs, en règle au 28 février 2025, dont un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations de matchs au 15 juin figurent en gras sur fond jaune s'ajoutent donc aux autres déjà signalés dans le PV n°2 du 10/04/2025.

#### **Clubs libres**:

**US DE BERAT (551861)** 

**CANTON AURIGNAC ENT. (580600)** 

CASTELNAU D'ESTRETEFONDS AS (520607) - manque 1 arbitre majeur

E3M (564551)

# **EF CLUB DE LA VALLEE (581831)**

ASC GAGNAC (524085) → bénéficiera en D5 du nota ci-dessus pour le nombre de mutés

## **LABARTHE DE RIVIERE FC (520886)**

POINTIS INARD (527204) → bénéficiera en D5 du nota ci-dessus pour le nombre de mutés

## **RAMONVILLE US (514895)**

**ROQUES FA (564649)** 

**SAINT ARAILLE AS (527207)** 

SAINT JORY 1923 ESE (560395) → bénéficiera en D5 du nota ci-dessus pour le nombre de mutés

SAINT LYS O (524099): Amende 120 € → manquent 2 arbitres

**SAINTE FOY DE PEYROLIERES US (548488)** 

TAC (506018) - manque 1 arbitre dont 1 majeur

**VILLENEUVE LECUSSAN AS (529307)** 

# Clubs en 2ème Année d'infraction – 4 mutés en moins saison 2025/2026 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Amende : 120 €

#### Clubs libres:

FA TOULOUSAIN (581046)

AS LONGAGES (505924): Amende 240 € → manquent 2 arbitres

SC MONTBERNARD (536145) > bénéficiera en D5 du nota ci-dessus pour le nombre de mutés

PYRENEES SUD COMMINGES FOOT (563649) - manque 1 arbitre dont 1 majeur

**SAINT HILAIRE ES (535132)**  $\rightarrow$  bénéficiera en D5 du nota ci-dessus pour le nombre de mutés

VILLENEUVE DE RIVIERE (522820)

Clubs en 3ème Année d'infraction – Pas de muté autorisé saison 2025/2026 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Interdiction de montée en catégorie supérieure pour l'équipe qui en gagnerait sportivement le droit au terme de la présente saison 2024/2025 – Amende : 180 €

#### Clubs libres:

Néant

Clubs en 4ème Année d'infraction ou plus – Pas de muté autorisé saison 2025/2026 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Interdiction de montée en catégorie supérieure pour l'équipe qui en gagnerait sportivement le droit au terme de la présente saison 2024/2025 – Amende : 240 €

#### Clubs libres:

FC LUSSAN ADEILHAC (518614) • bénéficiera en D5 du nota ci-dessus pour le nombre de mutés

# 7. CLUBS BÉNÉFICIANT DE MUTÉ(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) POUR LA SAISON 2025/2026

Remarque: La situation de l'ensemble des clubs de **Ligue** et de **District** a été examinée à la date du 15 juin 2025. La commission valide la liste des clubs ci-dessous qui compte dans leur effectif un ou plusieurs arbitres supplémentaires répondant aux critères de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage.

Le ou les mutés supplémentaires seront utilisables, pour toute la saison 2025/2026, dans la ou les équipes déclarée(s) au District par le club avant le début des compétitions.

La CDSA demande aux clubs de lui communiquer l'équipe ou les équipes concernée(s) dans les meilleurs délais et cela avant le <u>31 Juillet 2025</u>. Le message devra être transmis à : secretariat@haute-garonne.fff.fr

La CDSA communiquera à la CRSA (LFO), début août, la liste des équipes de Ligue bénéficiaires.

## 7.1 Clubs de Ligue

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau	Nb de Mutés en + retenus
BAZIEGE	505933	Ligue	1
BLAGNAC	519456	Ligue	2
CASTANET	510389	Ligue	2
CAZERES	500348	Ligue	1
COLOMIERS US	554286	Ligue	2
CORNEBARRIEU	525718	Ligue	1
CUGNAUX	505935	Ligue	1
FC MAS 31 (AUSSONNE)	564480	Ligue	2
JET	527639	Ligue	2
JS PRADETTES	547206	Ligue	1
LAVERNOSE LHERM MAUZAC	590306	Ligue	2
MURET A.S.	505904	Ligue	2
PIBRAC	517036	Ligue	2
PLAISANCE	518612	Ligue	1
PLAISANCE PIBRAC FUTSAL (Futsal D2)	551773	Ligue	1
REVEL	505892	Ligue	1
SAINT ORENS	524101	Ligue	1
TOULOUSE METROPOLE FC	581893	Ligue	1
TOULOUSE UJS 31 (Futsal D1)	851135	Ligue	1

#### 7.2 Clubs de District

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau	Nb de Mutés en + retenus
AC GARONA	531500	District	2
ASPTT GRAND TOULOUSE	510380	District	2

Page 8 sur 8

AUTERIVE	522124	District	2
BEAUMONT RC	560741	District	1
BOULOC ST SAUVEUR CEPET	541253	District	2
BRUGUIERES	522961	District	1
EAUNES LABARTHE FC	547304	District	2
FLOURENS DREMIL LAFAGE	536902	District	2
FONTENILLES	535409	District	2
HERSOISE	537942	District	1
LAPEYROUSE ST GENIES ST LOUP	538169	District	1
LAURAGAIS F.C.	553206	District	1
LM SPORTS	582736	District	1
MURET R.C.	541365	District	1
RANGUEIL FC	537945	District	1
SAINT SIMON	506204	District	2
TCMS	532880	District	1
TF COMPANS	563753	District	1
TOAC	505890	District	1
TOULOUSE LARDENNE	524108	District	1
TOULOUSE MONTAUDRAN FC	551027	District	1
TOULOUSE NORD FC	551897	District	2
VENERQUE LE VERNET	517290	District	1

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de **sept (7)** jours, devant la Commission d'Appel du District de Football de la Haute Garonne, dans les conditions de forme et de délai prévues par les Articles 188, 189 et 190 des RG de la FFF.

Le Président de la Commission Jean Louis AGASSE

Le secrétaire de la Commission Norbert NARDONE